



# FEDERATION FRANÇAISE DE CUNICULICULTURE

## COMMISSION TECHNIQUE ET DES STANDARDS LAPINS

Président : Jean-Jacques MENIGOZ, Secrétaire général : Samuel BOUCHER, Vice-Président : Yvon WEISSENBACHER, Secrétaire adjoint : Pascal RUMMELIN  
Membres : Philippe GINFRAY, Frédéric BERNARD, Bernard JANISSON, Gérard MOILLERON, Patrick HAAS.  
Membres invités : Bernard KLEINMANN, Eddy MAYEUR.

### Nomenclature officielle des races et variétés de lapins reconnues en France, année 2022 / 2023 Complément actualisé du Standard

La date d'application de ce document, indispensable à tous les éleveurs, juges et aux organisateurs d'exposition, est fixée au : **01 septembre 2022**

**Les races ou variétés non inscrites dans cette liste ne doivent pas être jugées.**

***Seuls les membres de la Commission des standards sont habilités à faire officiellement des commentaires sur les présentations nouvelles.***

### Extrait du Règlement de présentation

#### Généralités

Le règlement général des expositions de la F.F.C. est d'application **intégrale** et **obligatoire** dans toutes les manifestations organisées ou patronnées par la F.F.C. dans le cadre du Règlement Général des « Expositions-concours » - et qui font appel aux **Juges Officiels Cunicoles et utilisant les cartes de jugement officielles éditées par la F.F.C.**

#### Présentation

Seuls sont admis à être présentés et soumis à appréciation les animaux identifiés régulièrement par tatouage défini par la FFC – Les juges cunicoles vérifient la validité de la construction du tatouage tel que défini par la F.F.C. Si les organisateurs ne l'ont pas effectué, les juges reportent sur les cartes de jugement les identifiants des deux oreilles et ceci uniquement pour les sujets évalués à 96 points et plus et pour les sujets « Meilleur de race ».

- les lapins de races et variétés reconnues en France (voir Nomenclature officielle) et décrites dans le Standard des lapins de race.
- Les lapins de races et variétés étrangères non répertoriées dans cette Nomenclature, sous réserve de la mise à disposition des Juges par l'éleveur exposant, avec le dossier de jugement, d'un texte en langue française reproduisant intégralement le standard du pays d'origine, à moins que cette description ne figure au standard européen édité par l'Entente Européenne.
- Les créations nouvelles caractérisées.
- Les animaux présentés par des éleveurs étrangers, doivent être identifiés suivant le type d'identification prévu dans leur pays d'origine -, d'un état sanitaire irréprochable et de bonne condition générale. La possibilité d'avoir à évaluer des sujets présentés par des éleveurs étrangers doit être signalée aux juges lors de la remise des documents de jugement.

# FEDERATION FRANÇAISE DE CUNICULICULTURE

## COMMISSION DES STANDARDS LAPINS

### NOMENCLATURE OFFICIELLE DES RACES ET VARIETES DE LAPINS RECONNUES EN FRANCE PLUS RACES EUROPÉENNES AU STANDARD FRANÇAIS

Date d'application : **01 septembre 2022**

| <b>RACES</b>                                | <b>VARIETES</b>   |
|---|---|
| <b><u>Grandes Races</u></b>                 | <b>Dimensions minimales des box de concours : 70 x 70 x 70 cm</b>   |
| Géant des Flandres                          | gris lièvre, gris garenne, gris fer, gris bleu, noir, bleu, fauve, blanc aux yeux roses, chinchilla, jaune.   |
| Géant Blanc du Bouscat                      |   |
| Bélier Français                             | Les variétés les plus répandues sont les Gris Garenne, les Gris Fer, les Blancs et les Noirs. Cependant, toutes les couleurs et dessins répertoriés dans la présente nomenclature, exceptés les argentés (Bélier Meissner) sont admis.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b> |
| Géant Papillon Français                     | Toutes les couleurs répertoriées dans la présente nomenclature, sont admises à la condition que leur expression les définisse distinctement.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>   |
| Bleu de Saint Nicolas (race européenne)     |   |
| Bleu de Ham (race européenne)               |   |
| <b><u>Races Moyennes</u></b>                | <b>Dimensions minimales des box de concours : 60 x 60 x 60 cm</b>   |
| Alaska                                      |   |
| Argenté de Champagne                        |   |
| Argenté de Saint-Hubert                     |   |
| Blanc de Hotot                              |   |
| Blanc de Vendée                             |   |
| Californien                                 |   |
| Chamois de Thuringe                         |   |
| Fauve de Bourgogne                          |   |
| Grand Chinchilla                            |   |
| Grand Russe                                 |   |
| Gris de l'Artois                            |   |
| Gris de Touraine                            |   |
| Gris du Bourbonnais                         |   |
| Japonais                                    | Noir / jaune  |
| Lapin chèvre                                | Noir, bleu  |
| Lièvre Belge                                | Roux foncé, Feu noir, Albinos, Noir   |
| Néo-Zélandais                               | Blanc aux yeux roses  |
| Noir et Blanc, Bleu et Blanc, Brun et Blanc |   |
| Normand                                     |   |
| Papillon Rhénan                             | Blanc / noir / jaune  |
| Petit Papillon                              | <b>Noir - Bleu - Havane - Feh - Chamois</b>   |
| Tacheté de Mecklembourg                     | <b>Dessin à manteau gris garenne - gris fer - fauve - noir - bleu - chamois.</b>  |
| Vienne - Blanc de Vienne                    |   |
| Vienne - Bleu de Vienne                     |   |
| Vienne - Gris de Vienne                     | Agouti garenne de teinte moyenne. Un éventail de nuances du gris lièvre légèrement roussâtre jusqu'au gris assez foncé est admis.   |
| Vienne - Gris fer de Vienne                 |   |
| Vienne - Gris bleu de Vienne                |   |
| Vienne - Noir de Vienne                     |   |
| Blanc de Termonde (race européenne)         |   |
| Grand Argenté clair (race européenne)       |   |
| Bélier Meissner                             | Brun, Crème, Noir, Bleu, et Havane  |

|  |   |
|--|---|
| Bourguignon – Fauve Suisse (race européenne)     |   |
| Bélier Anglais                                   | Blanc YR – Gris garenne – Gris fer – Gris bleu – Chinchilla – Noir – Bleu – Chamois – Isabelle – Siamois – A manteau Gris garenne – Gris fer – Gris bleu – Chinchilla – Noir – Bleu – Chamois – Isabelle. |
| Blanc de Moravie aux yeux brun (race européenne) |   |
| Beveren (race européenne)                        | Blanc aux yeux bleus, Bleu et Noir  |
| Havane type allemand (race européenne)           |   |
| Sallander (race européenne)                      |   |

| <b><u>Races à Fourrure</u></b>               | <b>Dimensions minimales des box de concours : 60 x 60 x 60 cm</b>   |
|--|---|
| Angora Français                              | Albinos, noir, bleu, havane, chamois, agouti  |
| Barbu de Gand                                | Gris garenne - Gris lièvre - Gris fer - Gris bleu – Chinchilla – Noir – Bleu - Havane   |
| Rex Castor                                   |   |
| Rex de Couleur                               | D'une manière générale, toutes les couleurs et dessins répertoriés dans la présente nomenclature sont admis.<br>Les exigences retenues pour les teintes le dessin ou les marques sont celles se rapportant aux races et variétés à pelage normal.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>                                    |
| Satin  | Ivoire yeux bleus ou rouges. Noir. Bleu. Havane. Rouge. Feh. Lynx. Chinchilla. Castor. Lièvre. Siamois. Chamois. Himalayen (californien) noir, havane ou bleu. Rhoen.   |
| Renard                                       | Blanc (yeux rouges ou bleus). Noir. Havane. Feh, Chinchilla.  |
| <b><u>Petites Races</u></b>                  | <b>Dimensions minimales des box de concours : 50 x 50 x 50 cm</b>   |
| Argenté Anglais                              | Bleu. Brun. Crème. Havane. Noir.<br>Nota : Quelques soit la nuance de coloration, le Petit Argenté ne doit pas être assimilé à l'Argenté Anglais.   |
| Brun Marron de Lorraine                      |   |
| Chinchilla                                   |   |
| Feh de Marbourg                              |   |
| Feu  | Noir, Bleu, Havane et Feh   |
| Havane Français                              |   |
| Hollandais                                   | Gris garenne – Gris fer – Jaune – Chinchilla – Noir – Bleu – Havane – Feh – Chamois - Tricolore blanc/jaune/noir et blanc/jaune/bleu  |
| Lynx   |   |
| Papillon Anglais                             | Noir, Bleu, Chamois, Isabelle, Tricolore blanc/jaune/noir   |
| Perlfeh                                      |   |
| Petit Bélier                                 | Blanc YR – Blanc YB – Gris Garenne – Gris fer – Gris bleu – Chinchilla – Jarres noirs – Fauve – Jaune – Noir et blanc – Bleu et blanc – Havane et blanc – Noir – Bleu – Havane – Feh – Chamois – Isabelle – Sallander – Rhoen – A manteau Gris garenne – Gris fer – Gris bleu – Chinchilla – Fauve – Jaune – Noir – Bleu – Havane – Feh – Chamois – Isabelle. |
| Rhoen  |   |
| Russe  | Marques : bleu, havane, noir.   |
| Sablé des Vosges                             | Brun, bleu  |
| Séparator                                    |   |
| Zibeline                                     | Bleu, Brun.   |
| Gouwenaar (race européenne)                  |   |
| Deilenaar (race européenne)                  |   |
| Bleu de Holice (race européenne)             |   |
| Doré de Saxe (race européenne)               |   |
| Jarres Noirs                                 |   |
| Petit Argenté clair (race européenne)        |   |
| Steenkonijn – Lapin pierre (race européenne) | Gris garenne, Gris lièvre, Gris fer et couleur Lièvre   |
| Hulstlander (race européenne)                |   |
| Gris Perle de Hal (race européenne)          |   |
| Petit Rex                                    | Blanc YR – Blanc YB – Castor – Chinchilla – Fauve – Lynx – Loutre noir – Loutre bleu – Loutre havane – Noir – Bleu – Havane – Feh – Zibeline brun – Zibeline bleu – Russe noir – Dalmatien noir – Dalmatien bleu – Dalmatien havane – Dalmatien tricolore noir/jaune/blanc – A manteau Noir – Bleu – Havane – A   |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
|  | manteau tacheté jaune/noir. |
|--|-----------------------------|

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Seules les races et variétés indiquées ci-dessous peuvent être jugées en tant que LAPINS NAINS.</b></p>                                  | <p><b>En aucun cas les appellations : « NAIN TOYS – EXTRA NAIN – MINI NAIN » ou toutes autres dénominations ne peuvent concourir et jugées dans les manifestations patronnées par la Société Centrale d'Aviculture de France et/ou parrainées par la Fédération Française de Cuniculiculture</b></p>                                   |
| <b>Races Naines</b>  | <b>Dimensions minimales des box de concours : 50 x 50 x 50 cm</b>  |
| Hermine  | Yeux bleus. Yeux roses   |
| Nains de Couleur   |  |
| 1. Modèle Agouti   | gris garenne. gris lièvre. gris fer. gris bleu. chinchilla, fauve. <b>Jaune</b> , feu noir. feu bleu. feu havane ; feu feh. noir et blanc. bleu et blanc. brun et blanc. Lynx. cendré écru. Loutre bleu, noir, havane et feh.  |
| 2. Modèle Unicolore  | bleu clair. bleu foncé. feh. havane. noir.   |
| 3. Modèle Argenté  | argenté brun. argenté bleu. argenté crème. argenté havane. argenté noir.   |
| 4. Modèle himalayen  | Beige. chamois. Isabelle. <b>Zibeline</b> Bleu. <b>Zibeline</b> Brun. Russe Noir. Russe Bleu. Russe Havane. Sablé brun. Sablé bleu. Siamois bleu. Siamois brun. Sallander. Séparator.  |
| 5. Modèle multicolore<br>5a. Modèle panaché tacheté<br>5b. Modèle panaché plaqué<br>5c. hermine de Lutterbach à oreilles panachées ou colorées | - japonais (noir), Rhoen.<br>- à dessin des dalmatiens. Hotot (noir seul reconnu). <b>A dessin papillon (voir Nain Papillon).</b><br>- hollandais (voir liste Petites Races)<br>- Toutes les couleurs répertoriées dans la présente nomenclature sont admises<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b> |
| Nain Lièvre  | Toutes les couleurs et dessins répertoriés dans la présente nomenclature sont admis. Le classement des appellations raciales doit se faire comme pour les Nains de Couleur.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>   |
| Nain Bélier  | Toutes les couleurs et dessins répertoriés dans la présente nomenclature sont admis. Le classement des appellations raciales doit se faire comme pour les Nains de Couleur.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>   |
| Nain Bélier angora   | Albinos, blanc aux yeux bleus, noir, bleu, havane.   |
| Nain Bélier Rex  | Toutes les couleurs et dessins répertoriés chez les races Rex sont admis. Le classement des appellations raciales doit se faire comme pour les Nains de Couleur.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>  |
| Nain Bélier satin  | Ivoire yeux bleus ou rouges. Noir. Bleu (foncé). Havane. Rouge. Feh. <b>Lynx</b> , Chinchilla. Castor. Lièvre. Siamois brun. Chamois. Himalayen (californien noir, havane ou bleu).  |
| Nain Angora  | Toutes les couleurs et dessins répertoriés dans la présente nomenclature, sont admis à la condition que leur expression les définisse distinctement. Le classement des appellations raciales doit se faire comme pour les Nains de Couleur.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>                   |
| Nain Renard  | Les couleurs admises sont celles mentionnées à la position 6 du Lapin Renard   |
| Nain Rex   | Toutes les couleurs et dessins répertoriés chez les races Rex sont admis. Le classement des appellations raciales doit se faire comme pour les Nains de Couleur.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>  |
| Nain Satin   | Toutes les couleurs et dessins répertoriés chez les lapins Nains et les satins sont admis. Le classement des appellations raciales doit se faire comme pour les Nains de couleur.<br><b>Consultation des variétés admises en cours. Evolution en 2023.</b>   |
| Nain Papillon  | Noir – Bleu – Havane – Chamois - Tricolore blanc / jaune / noir  |

**Suspension ou remise en cause d'une homologation :** Les races et/ou variétés récemment homologuées doivent être présentées lors des Concours nationaux F.F.C. Les objectifs sont de vérifier l'évolution de

la sélection et l'expansion des races et/ou variétés concernées. Si ces présentations ne sont pas effectives, la Commission Technique et des Standards est en droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera appropriées.

**Maintien des variétés admises :** Si des variétés ne sont plus présentes en exposition, la Commission en tiendra compte et pourra les supprimer de la Nomenclature.

Dossier d'homologation en cours : **Nain Feh et Blanc – Doré du Tournaisis**

**RAPPEL :**

**Avant de démarrer une procédure d'homologation, la Commission Technique et des Standards doit se prononcer sur l'intérêt de la création, à la fois pour l'espèce « lapin » et pour la race concernée.**

**HOMOLOGATION D'UNE RACE OU VARIETE D'ORIGINE FRANÇAISE**

**N°1 PROCÉDURE D'HOMOLOGATION D'UNE NOUVELLE RACE AU STANDARD FRANÇAIS**

**Etablissement par le Club de race concerné**, d'un projet de standard soumis au Président de la Commission Technique et des Standards. Quelques photographies doivent compléter le dossier.

Un minimum de trois éleveurs français, sans aucun lien de parenté, est exigé. Pour démarrer la procédure d'homologation une caution de 100€ doit être déposée auprès du Président ou du secrétaire de la Commission. Cette somme sera restituée lors de la clôture positive de la procédure.

Présentation durant 3 années consécutives d'au moins 10 sujets (5 mâles et 5 femelles) dans une exposition-concours fixée par la Commission Technique et des Standards.

À chaque présentation, les membres de la Commission Technique et des Standards mandatés établiront un rapport qui sera transmis au Club et au Secrétaire de la Commission Technique et des Standards.

La troisième année la Commission rendra son verdict et la nouvelle race pourra être éventuellement homologuée et le standard publié comme Standard Officiel.

En cas de nécessité, la Commission peut demander une ou plusieurs présentations supplémentaires

**N°2 PROCÉDURE D'HOMOLOGATION D'UNE NOUVELLE VARIETE D'UNE RACE AU STANDARD FRANÇAIS**

**Etablissement par le Club de race concerné**, d'un projet de standard soumis au Président de la Commission Technique et des Standards. Quelques photographies doivent compléter le dossier.

Un minimum de deux éleveurs français, sans aucun lien de parenté, est exigé. Pour démarrer la procédure d'homologation une caution de 100€ doit être déposée auprès du Président ou du secrétaire de la Commission. Cette somme sera restituée lors de la clôture positive de la procédure.

Présentation durant 2 années consécutives d'au moins 8 sujets (4 mâles et 4 femelles) de la même variété dans une exposition-concours fixée par la Commission Technique et des Standards

À chaque présentation, les membres de la Commission Technique et des Standards mandatés établiront un rapport qui sera transmis au Club et au Secrétaire de la Commission Technique et des Standards.

La seconde année la Commission rendra son verdict et la nouvelle variété pourra être éventuellement homologuée et le standard publié comme Standard Officiel.

En cas de nécessité, la Commission peut demander une ou plusieurs présentations supplémentaires.

**ADOPTION D'UNE RACE OU VARIETE D'ORIGINE ÉTRANGÈRE**

**N°3 LES RACES OU VARIETES REPERTORIEES AU STANDARD EUROPEEN**

**Dépôt par le Club de race concerné**, auprès du Président de la Commission Technique et des Standards, de la traduction du standard du pays d'origine. Quelques photographies doivent compléter le dossier.

Un minimum de trois éleveurs français pour une race (deux éleveurs pour une variété), sans aucun lien de parenté, est exigé. Pour démarrer la procédure d'homologation une caution de 100€ doit être déposée auprès du Président ou du secrétaire de la Commission. Cette somme sera restituée lors de la clôture positive de la procédure.

Une présentation d'au moins 10 sujets (5 mâles et 5 femelles) de la même race ou variété, dans une exposition-concours fixée par la Commission Technique et des Standards, est requise.

Les membres de la Commission Technique et des Standards mandatés établiront un rapport qui sera transmis au Club et au Secrétaire de la Commission Technique et des Standards.

Après examen du dossier la Commission rendra son verdict et la race ou variété pourra alors être éventuellement adoptée au standard français.

En cas de nécessité, la Commission peut demander une ou plusieurs présentations supplémentaires.

#### **N°4 LES RACES OU VARIETES NON REPERTORIEES AU STANDARD EUROPEEN**

*Dépôt par le Club de race concerné, auprès du Président de la Commission Technique et des Standards, de la traduction du standard du pays d'origine. Quelques photographies doivent compléter le dossier.*

*Un minimum de trois éleveurs français pour une race (deux éleveurs pour une variété), sans aucun lien de parenté, est exigé. Pour démarrer la procédure d'homologation une caution de 100€ doit être déposée auprès du Président ou du secrétaire de la Commission. Cette somme sera restituée lors de la clôture positive de la procédure.*

*Présentation durant 3 années consécutives d'au moins 10 sujets (5 mâles et 5 femelles) de la même race ou variété dans une exposition-concours fixée par la Commission Technique et des Standards.*

*Les membres de la Commission Technique et des Standards mandatés établiront un rapport qui sera transmis au Club et au Secrétaire de la Commission Technique et des Standards.*

*Après examen du dossier la Commission rendra son verdict et la race ou variété pourra alors être éventuellement adoptée au standard français.*

*En cas de nécessité, la Commission peut demander une ou plusieurs présentations supplémentaires.*

**Suspension ou remise en cause d'une homologation :** Les races et/ou variétés récemment homologuées ou adoptées doivent être présentées lors des Concours nationaux F.F.C. et / ou lors des Championnat de France.

Les objectifs sont de vérifier l'évolution de la sélection et l'expansion des races et/ou variétés concernées. Si ces présentations ne sont pas effectives, la Commission Technique et des Standards est en droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugera appropriées.